

BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 19 juillet 1999.

« Burelé d'argent et d'azur de dix pièces, à deux clés adossées de gueules, mises en chevron, accostées de trois mains appaumées d'argent, 2 et 1, le tout brochant sur le burelé.»

TOPONYMIE :

Nom vient du gaulois "Gabra", la chèvre. Gesvres est le lieu où l'on élève les chèvres.

GESVRES

EXPLICATIONS :

L'azur et les trois mains d'argent sont les éléments principaux du blason du seigneur Potier qui possédait dans son marquisat de Gesvres les village de Gesvres, Pré-en-Pail, La Pooté et Couptrain. La reprise intégrale du blason d'un seigneur étant interdite pour la municipalité, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Les clés symbolisent Pierre, le saint patron du village. La disposition en chevron indique que la commune est entourée de monts plus ou moins élevés, dont les dernières crêtes de la corniche de Pail.

Le fond burelé d'argent et d'azur avec la couleur des clés de gueules rappellent le blason de la famille de la Rochefoucault qui a été seigneur de Gesvres pendant 114 ans de 1394 à 1508. La remarque concernant la récupération du blason seigneurial est valable ici aussi.

Les ornements sont deux lions burelés d'or et de sinople, couronnés d'argent. Ils proviennent des armes de la famille de Doucelle, premier seigneur de Gesvres de 1312 à 1350. Ils sont posés sur une terrasse de sable sur laquelle s'élève un mont d'or, pour honorer l'agriculture gabrasienne.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'argent est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur les clés et les mains.

Le burelé n'a pas d'ombre parce qu'il s'agit de la juxtaposition de pièces de tissus de forme rectangulaires horizontales aux couleurs alternées ; il n'y a pas d'épaisseur.

La burèle est la plus petite division de la fasce, pièce honorable qui mesure deux modules d'épaisseur sur les huit que compte l'écu. Quand on multiplie le nombre des fascés, elles doivent avoir la même épaisseur ainsi que les espaces intermédiaires. Au delà de huit fascés on emploie le terme burèle.

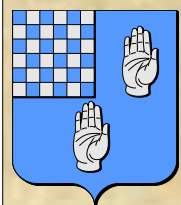
Le burelé c'est l'alternance de couleur des burèles, la dernière étant obligatoirement de la couleur opposée à la première. Quand on ne précise pas le nombre de burèles, il s'agit alors de sa forme basique alternant 12 rectangles. S'il y en a plus, ou seulement 10 il faut l'indiquer.

Le terme adossé signifie que les meubles sont tournés vers l'extérieur et qu'ils se touchent par le côté opposé.

Le terme appaumé signifie que l'on voit la paume de la main. 2 et 1 veut dire deux en chef (En haut) et un en pointe (En bas).

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Gesvres a été réalisé en reprenant les armes de la famille de Potier, de la Rochefoucault et de Doucelle qui sont les suivantes :



Potier de Gesvres



La Rochefoucault



Doucelle

HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Gesvres n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.